

Le plan particulier de mise en sécurité (PPMS Unifié) est un document opérationnel qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école, dès lors que survient un évènement majeur et en attendant l'arrivée des secours.

Un référent directeur sera missionné pour l'élaboration et la mise en place des PPMS Unifiés, dans un premier temps sur le secteur correspondant à la circonscription de Brive Urbain sur la base de 25% de son temps de service.

| FICHE DE POSTE | | |
|--|-----------------------|--|
| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULE DU POSTE | Référent directeur PPMS Unifié. |
| | POSITIONNEMENT | Dans le cadre d'un partenariat resserré, le référent directeur PPMS Unifié exerce sa mission en assistant le référent départemental sûreté de la DSDEN sous l'autorité du Directeur académique et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN de la circonscription concernée. |
| COMPETENCES ATTENDUES ET MISSIONS | PROFIL | Directrice ou directeur expérimenté actuellement en poste. |
| | COMPETENCES ATTENDUES | <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des procédures d'élaboration, d'actualisation des PPMS et de la réalisation des exercices dédiés. - Expertise dans l'exercice de la fonction de directeur d'école (organisation et conduites à tenir-gestion de crise) - Intérêt porté à l'environnement sécuritaire dans les écoles. - Très bonne maîtrise des outils de communication et de présentation numériques. - Rigueur et forte capacité d'organisation. - Fortes qualités relationnelles et communicationnelles |
| | MISSIONS | <ul style="list-style-type: none"> - Sur la base des PPMS existants, élaborer et mettre en place les PPMS Unifiés en partenariat avec le référent départemental sûreté. - Dans le cadre de l'élaboration des PPMS Unifiés, participer aux visites sécurité dans les écoles. - Pour planifier les visites sécurité, organiser les rendez-vous avec les directeurs des écoles concernées et les représentants des collectivités territoriales. - Savoir s'organiser pour nouer un dialogue de qualité avec les représentants des collectivités territoriales et les interlocuteurs départementaux en matière de sécurité. - Constituer un relais pour les directeurs pour les conseiller dans la mise en place des PPMS Unifiés afin d'adopter les comportements adaptés. |
| CONDITIONS DE CANDIDATURE ET D'EXERCICE | CONDITIONS D'EXERCICE | <ul style="list-style-type: none"> - Le référent directeur exerce sa mission sur la base de 25% de son temps de service. - La nomination se fait pour une durée qui correspond à la mise en place des PPMS Unifiés sur le secteur géographique retenu. - Déplacements dans les écoles et les mairies. |
| | CANDIDATURE | <p>Les candidatures, accompagnées d'un CV actualisé doivent être transmises pour le 30 avril à 9h au plus tard.</p> <p>Elles sont à adresser par mail à Monsieur le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze, s/c de Madame l'inspectrice de circonscription à l'adresse : ce.ia19@ac-limoges.fr</p> <p>Les dossiers seront examinés après un premier avis de l'IEN. Les candidats retenus seront convoqués pour un entretien.</p> <p>La prise de poste débutera le 2 mai.</p> |